

Postulat - Lutter pour la fin du sans-abrisme : pour une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence

A *contrario* de nombreuses thématiques tels que les transports et les soins, les prestations liées aux Hébergements d'urgence et la politique de lutte contre le sans-abrisme s'articule principalement autour des politiques communales volontaristes. Celles-ci sont principalement financées par le mécanisme de la péréquation et de la facture sociale. Ce financement démontre actuellement ses limites puisque de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un hébergement d'urgence faute de places, contraignant celles-ci à dormir dehors. Les centres urbains tels que Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains sont particulièrement concernés par la problématique du sans-abrisme mais se retrouvent limités dans leurs prestations, souvent pour des raisons de budget. Le sans-abrisme est une réalité sociale dont tout le monde doit se saisir et ce n'est pas uniquement aux centres urbains de s'y intéresser et de financer ces prestations.

Ce Conseil communal avait accepté, il y a deux ans, le postulat déposé par notre Collègue David RYCHNER, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de réaliser une étude sur le sans-abrisme et la précarité au niveau communal, étude sur laquelle il devient urgent d'avancer. A l'époque, le rapport cantonal n'avait pas encore été publié, mais il l'a été depuis et dresse le constat d'une situation alarmante dans notre Canton. La réalité du terrain ainsi que le Rapport mandaté par le Canton "Évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le canton de Vaud" (2023, GUTHJAHR E., LERESCHE F., RAO DHANANKA S., 111 p.) démontre que « *l'offre proposée est insuffisante et inadaptée. Chaque année et chaque nuit, de nombreuses personnes se voient refuser l'accès à un accueil de nuit faute de places.* ». Pourtant, notre Constitution vaudoise assure que « *Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.* » (art. 33 al. 1). En 2017 à Yverdon, La Lucarne indiquait se situer entre 7000 et 8000 nuitées et un taux d'occupation pas loin de 100%¹.

Avec l'augmentation du coût de la vie, de plus en plus de personnes se retrouvent dans la grande précarité et sans de chez-soi. Cela ne va malheureusement pas aller en s'améliorant, en 2024, 47% des familles interrogées indiquent que le manque d'argent est la préoccupation majeure des familles à revenus moyens et que 47% d'entre elles déclarent que leurs revenus suffisent juste à couvrir leurs besoins².

Afin de répondre aux enjeux actuels et répondre adéquatement aux besoins des personnes sans-abri, il devient urgent qu'une réflexion cantonale et intercommunale soit mise en place en vue d'améliorer l'offre et la qualité des hébergements d'urgence. La thématique soulevée impose de travailler de manière coordonnée afin de renforcer l'efficacité des mesures et de développer des synergies permettant d'optimiser les prestations fournies. Il est temps que le Canton et les communes agissent de manière coordonnée et que chacun prenne enfin ses responsabilités et cesse de se renvoyer la balle.

¹ <https://www.laregion.ch/taux-doccupation-de-lucarne-explose/>

² <https://www.rts.ch/info/suisse/2024/article/plus-de-la-moitie-des-familles-peinent-a-boucler-leur-fin-de-mois-en-suisse-28436777.html>

Dans ce but, les communes pourraient se réunir autour d'une plateforme intercommunale dont les missions principales pourraient être, par exemple :

- a) l'identification des besoins ;
- b) la prospection de lieux bâtis pour la création d'hébergements (urgence et transition) ou de terrains pouvant les accueillir ;
- c) la création de nouveaux espaces proposant des prestations de logements (urgence/transition) et d'accueil par la mobilisation des outils du droit de préemption, de l'octroi de droits de superficie, du développement de contrats de gré à gré ainsi que par la construction de nouvelles structures ;
- d) la planification et le suivi stratégique ;
- e) l'évaluation du dispositif d'accueil d'urgence intercommunal.

Fort du constat énoncé :

Le Conseil Communal invite la Municipalité à étudier la possibilité de s'engager et de participer à mettre en œuvre la création d'une plateforme intercommunale en charge de la politique de lutte contre le sans-abrisme afin de garantir le financement et l'adéquation de l'offre des hébergements d'urgences.

Ella-Mona Chevalley, le 23 mars 2025